

**HONORAIRES T.T.C. des TRANSACTIONS  
HORS COMMERCES ET ENTREPRISES**

**Option 1 :**

**1/ VIAGER, VENTE A TERME, NUE PROPRIETE ET DEMEMBREMENT DE PROPRIETE :  
(sur valeur vénale et globale de l'immeuble)**

➤ Jusqu'à 100 000 € .....	12 %
➤ De 100 001 € à 200 000 € .....	11 %
➤ De 200 001 € à 800 000 € .....	10,5 %
➤ Au delà.....	9 %

**2/ VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION (IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN) :  
(sur valeur vénale et globale de l'immeuble) :**

Forfait garage/parking .....	3000 euros
➤ Jusqu'à 100 000 € .....	8 %
➤ De 100 001 € à 250 000 € .....	7 %
➤ De 250 001 € à 500 000 € .....	6 %
➤ Au delà.....	5 %

**Option 2 :**

**SUR DEVIS D'HONORAIRES :**

Sur concertation, après avoir étudié et évoqué des difficultés et/ou facilités de la mission impartie, le mandat et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis d'honoraire adapté à ladite mission. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectivement adapté à ladite mission et applicable à ce cas uniquement et exceptionnellement. Cet accord sera matérialisé sur le mandat ou par un avenant s'il intervient en cours de mandat.

**INFORMATION DU CONSOMMATEUR SUR LES PRIX**

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans les transactions immobilières.

Le prix de ces prestations dont le règlement incombe aux acquéreurs (sauf convention contraire précisée dans le mandat de vente) est indiqué toutes taxes comprises (\*) et sont incluses dans nos annonces publicitaires.

(\*) dont T.V.A. : taux en vigueur 20 %

**\*\*\*Barème en vigueur à partir du 15 septembre 2018**

